

Alerte prostitution

Répression pour les victimes et impunité pour les auteurs :

le Sénat travaille 16 mois pour revenir 10 ans en arrière !

Réunis en Commission spéciale mardi 25 mars, à quelques jours du vote en plénière sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, les sénateurs ont annoncé leur intention : ne surtout pas toucher à l'impunité des clients prostitueurs et rétablir au contraire la répression à l'encontre des personnes prostituées. Le Mouvement du Nid dénonce avec la plus grande vigueur cette tentation de revenir à une politique archaïque et injuste qui va à l'encontre des engagements croissants contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité femmes-hommes des Gouvernements, de droite et de gauche, en France et en Europe, depuis 15 ans.

« Nous sommes consternés de constater que ceux qui, pendant 16 mois, ont fait obstruction à la pénalisation des clients afin de soi-disant protéger les personnes prostituées, proposent aujourd'hui de s'attaquer directement à elles en maintenant le délit de racolage » a déclaré Grégoire Théry, secrétaire général du Mouvement du Nid.

« Il y a quelques semaines seulement, à l'occasion du procès Carlton, la France réalisait à l'écoute des personnes prostituées accompagnées par le Mouvement du Nid, à quel point la prostitution était une violence dont les clients prostitueurs sont les premiers responsables. Et voilà qu'aujourd'hui, le Sénat leur répond : « pas question de pénaliser les clients, nous maintenons la répression contre les personnes prostituées » » a renchéri Claire Quidet, porte parole du Mouvement du Nid.

La Commission spéciale, nouvellement présidée par le sénateur UMP Jean-Pierre Vial, a en effet donné un avis favorable à l'amendement UMP visant à rétablir le délit de racolage, et un avis défavorable à l'amendement socialiste visant à interdire l'achat d'un acte sexuel.

La position de la rapporteure socialiste, Michelle Meunier, soutenue depuis mardi par une position du groupe socialiste en faveur de l'inversion de la charge pénale, et par le Gouvernement représenté la semaine dernière en audition par la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Pascale Boistard, n'aura donc pas résisté à un clivage partisan déshonorant, qui semble malheureusement prendre le dessus à une semaine du vote.

Alors que l'Assemblée nationale avait construit de façon transpartisane un texte global, cohérent et ambitieux autour de son président de commission spéciale, Guy Geoffroy (député UMP) et de sa rapporteure, Maud Olivier (députée PS), le Mouvement du Nid déplore les 16 mois perdus au Sénat

pour aboutir au status quo, c'est-à-dire à la pénalisation des personnes prostituées et à l'impunité de ceux qui exploitent leur précarité pour leur imposer un acte sexuel par l'argent.

« Parce que les victimes du système prostitutionnel et de la traite des êtres humains, 16 mois après le large vote de l'Assemblée nationale en décembre 2013, demeurent abandonnées par les politiques publiques françaises, le Mouvement du Nid appelle solennellement le Sénat à être à la hauteur de l'enjeu représenté par cette proposition de loi pour la construction d'une société plus juste et moins violente » conclut Jacques Hamon, président du Mouvement du Nid.